

Synthèse du Conseil Municipal

Du mardi 25 novembre 2014

Excusée : LEGROUX Véronique

13/14 présents

Au début de ce conseil municipal nous accueillons, inopinément, une dizaine d'habitants de la commune de MOULAY. Le conseil municipal étant une instance ouverte au public, nous acceptons leur présence et spécifions qu'ils n'ont le droit à la parole que s'ils la demandent et s'ils en sont autorisés.

Pour cela, le sujet de la VC 107 étant au 4^{ème} point de l'ordre du jour, nous demandons aux membres du conseil s'ils acceptent de mettre ce point prioritaire à l'ordre du jour. Cela est accepté unanimement et recevons les remerciements des Moulaysiens.

CHEMIN COMMUNAL (VC n°107)

Un représentant des habitants du secteur de ladite VC expose les doléances. Ensuite, nous faisons un rappel de l'historique des décisions antérieures et des mails reçus. Respectueusement, une information a été faite aux élus de MOULAY quant à la présence de certains de leurs habitants à notre conseil municipal. Il est aussi rappelé que nous aurions pu fermer à la circulation automobile ce chemin et que cela n'a pas été fait.

Nous proposons de rester sur notre décision dernière à savoir :

- Un entretien annuel
- Maintien de l'arrêté de circulation sur cette VC des PL de + de 3.5 T
- Non fermeture de cette VC aux automobiles
- Nous ne vendrons pas le chemin à la commune de MOULAY

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

PERSONNEL (Devis de formation)

En raison de la mise en place des NAP, nous avons été dans l'obligation de recruter du personnel. Sur ce sujet, en recrutant un emploi en « contrat aidé (CAE) », nous étions dans le devoir d'assurer une formation sur les 3 années du contrat. Pour rappel, nous sommes subventionnés à hauteur de 80 % du salaire. Aussi, la formation demandée par l'agent permettrait à notre Directeur d'assurer pleinement sa mission de direction. En effet, nous sommes toujours « limites » dans notre taux d'encadrement.

L'agent, Raphaëlle BARON nous demande une formation de CAP « petite enfance » à DON BOSCO. Le tarif serait de 2550 € pour 17 jours ; soit 150 €/jour de formation. Il nous est rappelé le faible coût salarial et que ce serait un agent formé dans l'optique d'un remplacement d'agents partant en retraite.

Il est proposé d'accepter cette formation

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

COMPTABILITE (Budgets annexes)

Nous proposons une décision modificative pour des subventions du budget « commune » vers les budgets « annexes ». En effet, lors du vote du budget 2014, nous avons prévu ces lignes, mais il faut délibérer au cas où notre comptable aurait besoin de ces sommes pour l'équilibre budgétaire.

Nous proposons pour le budget « CCAS » la somme de 546.78 €

Nous proposons pour le budget « Assainissement » la somme de 11 089.70 €

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

COMPTABILITE (DM)

En raison de l'approche de la clôture budgétaire 2014, il nous faut équilibrer les recettes et dépenses en fonction de certaines lignes budgétaires qui ont été dépassées et d'autres non pourvues.

Nous proposons sur le budget « commune » en fonctionnement un équilibre de 13 398.41 €

Nous proposons sur le budget « commune » en investissement un équilibre de 11 262.48 €

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

VOIRIE

Nous devons valider la proposition annuelle de l'entreprise PESLIER concernant le balayage de notre commune.

Il est proposé 26.70 € HT / heure et 91 € / heure (travaux supplémentaires)

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

PREEMPTION URBAINE (DPU)

Le DPU (Droit de Prémption Urbaine) est mis en place depuis le vote du PLU.
Ce soir, nous avons 2 ventes :

- LORY/PENLOUP au 1 allée Cornaline
- JOSSEC/LEGAUFFER au 8 impasse des Chartreuses

Nous proposons de ne pas nous porter acquéreurs de ces biens.

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

BASSIN DE L'ARON (SBA)

En raison de la démission de Nicolas MARTEL qui était titulaire au syndicat du Bassin de l'ARON, nous devons le remplacer.

Jean-François FORGET se porte candidat et comme il était suppléant, Christophe RIAUDEL se propose d'être suppléant.

Nous proposons donc, Jean-François FORGET comme second titulaire et Christophe RIAUDEL en suppléance de ce dernier. (Pour rappel, le premier titulaire est Philippe SAVARY et son suppléant Jacky FLEURY).

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

ELECTRIFICATION (SDEGM)

Nous devons adhérer à un groupement de commande pour les puissances supérieures à 36 KVA.

Nous proposons d'adhérer à ce contrat groupé.

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Ultérieurement, il sera débattu sur des points précis en lien avec le SDEGM :

- Changement des lampes à incandescences
- Enfouissement des réseaux
- Adhésion au groupement sur les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

SALLE COMMUNALE

Nous proposons de continuer le service de location de vaisselle, mais d'augmenter le prix de toutes les locations de 10 €. Aussi, de faire payer 2 € le verre cassé et de passer à 0.20 €/KWH le prix de la consommation de chauffage.

Nous proposons donc au vote, 10 € d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2015, 2 €/verre et 0.20 €/KWH.

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

STEP

Nous proposons de créer un « groupe STEP » dans le cadre du futur marché concernant le fonctionnement de notre station d'épuration.

Il est proposé suite aux candidatures :

- Sandrine, Philippe, Jean-François et Grégory.

Bien entendu, les personnes qui souhaiteront intégrer ce groupe, seront les bienvenues. Néanmoins, nous devons délibérer sur la continuité de la société STGS jusqu'à la procédure de lancement du futur marché, à savoir :

- De juillet 2014 à décembre 2014
- De janvier 2015 à juin 2015

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Bertrand LEPEC quitte l'assemblée

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX MAIRIE ET ASSOCIATIONS

La date sera le vendredi 9 janvier 2015 à 18h30. Nous nous chargerons de faire distribuer par La Poste un « flyer » d'invitation. Nous ferons du vin chaud et des chouquettes.

REPAS CCAS

Il est convenu de faire le repas du CCAS le dimanche 15 mars 2015.

BULLETIN

Il se peaufine et est en correction parmi les membres de la commission « communication »

ILLUMINATIONS

Les illuminations sont posées depuis le samedi 29 novembre.

AGENTS - CONCOURS

En janvier nous parlerons des concours obtenus par 2 de nos agents Emmanuelle et Stéphane

*Nous ne ferons pas de conseil municipal en décembre
(Sauf délibération urgente)*

Prochain Conseil le mardi 6 janvier 2015 à 20h15